12/2018

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein

COMMUNE DE HERBSHEIM

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du Jeudi 05 avril 2018 à 20 H 15

Nombre de conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 12 Absents : 02 Procurations : 0

Sous la présidence de Mme Esther **SITTLER**, Maire.
Membres présents : Mme Odile **BRUN**, M. Jean-Paul **MEYER**, adjoints
-Mme Annette **KREMPP** - M. Maurice **KREMPP**- Mme Aline **SOURICE** - M. Roland **SCHNEIDER** - M. David **ULRICH** – M. Christophe **JAEG** -Mme Marion **WINDENBERGER** - Mme Marie-Antoinette **HEITZ-LEFLO DE KERLEAU** - M. Olivier **CHRIST**.
Membres excusés : MM. Alain **KIENY** et Fabrice **GUTHAPFEL.**

Point 8. DEMANDE DE DEFRICHEMENT FORMULEE PAR LE SDEA AU LIEU-DIT PFERCHWALD

Le SDEA-périmètre Assainissement de Benfeld & Environs, a pour projet de réhabiliter la station d'épuration située sur le ban communal d'Herbsheim construite en 1990. Cet ouvrage d'épuration des eaux usées traite les eaux usées de 11 communes, dont Herbsheim.

Pour faire face à l'augmentation de la population sur le secteur collecté, la capacité de traitement de la station doit évoluer. De plus, la modernisation de la station d'épuration, entrainera le passage de camions poids lourds.

Afin de sécuriser l'accès à la station d'épuration, la création d'une aire de croisement attenante au chemin d'accès existant est envisagée sur une partie des parcelles appartenant à la commune.

Le Code Forestier prévoit que l'implantation de cet ouvrage est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral.

Les parcelles concernées par le projet ont fait l'objet d'un relevé par un géomètre expert et feront l'objet d'un abornement prochain. Une carte du relevé topographique est présentée en séance et jointe en annexe. **La superficie relevée est de 2.14 ares**

Afin de simplifier l'instruction de cette demande, Mme le Maire propose d'autoriser le SDEA Alsace Moselle à déposer une demande de défrichement avec compensation.
A titre de compensation, le SDEA réalisera des travaux de boisement sur des terrains non boisés pour une surface du double de la surface défrichée. Le SDEA pourra aussi se libérer de ces obligations en versant une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Accusé de réception en préfecture
067-216701920-20180405-2018-12-DE
Date de télétransmission : 19/04/2018
Date de réception préfecture : 19/04/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vu** la demande formulée par le Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement Alsace Moselle

- **Ouï** les explications de Mme le Maire

- **Donne mandat** au SDEA Alsace Moselle de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, par la présente délibération, **l'autorisation de défricher la parcelle cadastrale définie ci-dessus d'une contenance totale de 2.14 ares**. La localisation des parties à défricher fera l'objet ultérieurement d'une matérialisation sur le terrain ;

- **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision au SDEA Alsace Moselle

- **Autorise** le Président du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents et actes relatifs à ce projet. »

La présente délibération annule et remplace celle prise en date du 11 décembre 2017 sous le même objet.

POUR COPIE CONFORME,

Herbsheim, le 19 avril 2018

Esther SITTLER, Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701920-20180405-2018-12-DE
Date de télétransmission : 19/04/2018
Date de réception préfecture : 19/04/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 13632*06

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.
veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception, par messagerie électronique ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF.
veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 25670115200025 ou N° PACAGE : ou

N° NUMAGRIT : ou ☒ Aucun numéro attribué

(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)

Nom et prénom du demandeur :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur Qualité :

Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité...

Raison sociale pour les personnes morales : SDEA Alsace Moselle

POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS

Nom du représentant légal : KOCHER

Prénom du représentant légal : MICHEL

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : BORNERT MATTHIEU

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse : ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE - SCHILTIGHEIM BP 10020

Code postal : 67013 Commune : STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 0388192919 ; (Fixe) (Mobile)

Mél : matthieu.bornert@sdea.fr

(1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
(2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande ou démontrant sa qualité à bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique
(3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : _____

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(1)
HERBSHEIM	PFERCHWALD	D	1983	21,2548	0,0214	Nm

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 0 hectares 2 ares 14 centiares

But du défrichement (Mise en culture, reconversion des espaces pastoraux, carrière, construction individuelle, lotissement, équipement...) :
Création d'une aire de croisement au droit de la route d'accès à la station d'épuration de Herbsheim et amélioration de la visibilité au droit de la RD5

AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT (NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) :(1)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) indiquant les terrains à défricher.	tous	☒
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	☒
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	☐
• Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact *ou dans le cas contraire :* • Etude d'impact	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	☐ ☐
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	☐
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	☒
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisatiuon de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	☐
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	☒
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	☐
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	☐
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact))	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement	☐

** Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet*

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : KOCHER Michel

- **certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;**
- **certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.**

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)
⊡ ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
⊡ n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORETS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|